Image not found or type unknown

Calcul de salaire pour préavis

Par **vava**, le **30/11/2009** à **15:27**

Bonjour,
je suis commercial dans l'automobile (convention collective de l'auto cnpa) et actuellement en préavis. mon employeur m'a livencié et m'a demandé de faire mon préavis chez moi (3 mois). Je suis payé d'habitude avec un fixe et des commissions, lesquelles sont payées en fonction des livraisons des véhicules, que le commercial fasse encore partie de la société ou pas .

la drh m'avait précisé que le préavis se composait du fixe + un complément de salaire calculé sur la moyenne de commissions de l'année (même calcul que pour les congés payés) + les commissions des véhicules livrés

Il se trouve que mon employeur m'a payé mon fixe et les commissions mais pas le complément de salaire.

J'ai été en préavis le 22 septembre, il me devait donc 8 jours de préavis sur septembre et 30 jours sur octobre, 30 jours sur novembre et me devra 22 jours en décembre . Pouvez-vous me dire si c'est exact et me mettre en copie l'extrait de la convention collective (ou autre doc du droit du travail) qui l'atteste ?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés